



L'INPI, Institut National de la Propriété Industrielle

par Martine PLANCHE, responsable du département Brevets de l'INPI

Tel : 01.53.04.55.55 - Email : mplanche@inpi.fr - Web : www.inpi.fr

Avec la mondialisation et l'accélération des échanges, la propriété industrielle devient de plus en plus stratégique. Elle est un véritable levier de compétitivité, une source de développement et de richesse pour les entreprises et l'économie. L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), en délivrant des brevets, marques, dessins et modèles, protège et valorise l'innovation et permet aux entreprises de « grandir avec la propriété industrielle ».

L'Institut traite chaque année environ 17 000 demandes de brevets, 70 000 demandes de marques et reçoit plus de 70 000 dessins et modèles

Chefs d'entreprise et innovateurs ont recours au quotidien aux services de l'Institut. Ils s'adressent à l'INPI pour obtenir un brevet ou faire enregistrer une marque, ou encore, pour protéger un dessin ou un modèle. L'Institut examine toutes les demandes selon la procédure propre à chaque titre. Il les publie ensuite dans les Bulletins officiels de la propriété industrielle (Bopi). Les chefs d'entreprise et innovateurs peuvent aussi accéder, via l'INPI, aux procédures internationales et européennes de demandes de titre. L'INPI modernise actuellement ses outils de gestion des procédures brevets, marques, dessins et modèles. Dès cette année, les déposants pourront bénéficier de délais encore plus rapides et d'un accès permanent et sécurisé à leur dossier de procédure.

L'Institut forme et sensibilise tous les acteurs économiques aux questions de la propriété industrielle

L'un des objectifs prioritaires de l'INPI est la formation et la sensibilisation à la propriété industrielle. L'Institut met ainsi en place une série de programmes de formation et de sensibilisation à destination des PME et des milieux de la recherche, mais aussi des jeunes dès le secondaire, puis dans l'enseignement supérieur.

L'INPI renforce par ailleurs son action territoriale en mobilisant le réseau des partenaires de l'innovation et en organisant des actions communes, co-financées dans le cadre de conventions régionales. Il développe également des actions de terrain, comme les « pré-diagnostics » de propriété industrielle auprès des PME qui ne connaissent pas encore la propriété industrielle.

L'INPI délivre toute l'information nécessaire à la pratique de la propriété industrielle

Les bases de données sur les brevets, marques, dessins et modèles constituent pour une entreprise ou un chercheur une source d'information particulièrement utile pour connaître l'état de la technique dans son secteur d'activité ou se positionner par rapport

à la concurrence. 3 300 000 brevets français européens et internationaux et 1 400 000 marques françaises, communautaires et internationales sont accessibles via l'INPI.

Son centre de documentation sur la propriété intellectuelle à Paris met à disposition d'un public spécialisé des publications sur la propriété industrielle et le droit d'auteur ainsi que sur la jurisprudence dans ce domaine. L'Observatoire de la propriété intellectuelle de l'INPI a pour mission d'éclairer les enjeux économiques de la propriété intellectuelle en produisant des statistiques et des études.

L'INPI participe activement à la lutte contre la contrefaçon

L'INPI participe à la lutte contre ce fléau tant au niveau national qu'international.

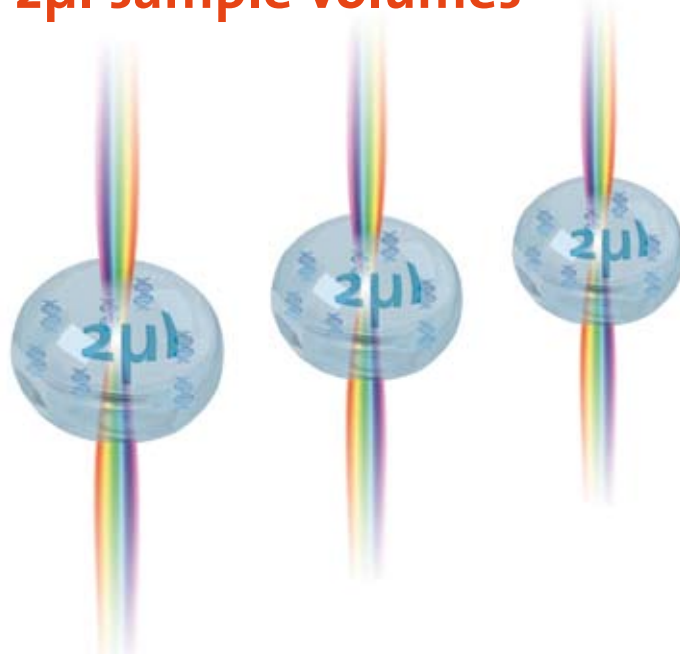
Au plan national, l'Institut est un relais majeur de l'action du gouvernement pour sensibiliser les français à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie numérique. Il est également force de proposition dans l'aménagement du dispositif réglementaire et administratif anti-contrefaçon. Enfin, il participe au plan international à un réseau d'une quarantaine d'experts qu'il co-anime avec la Direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE), aidant ainsi les pays sensibles à mettre en place un dispositif de lutte sur leur territoire.

L'Institut renforce l'influence de la France dans le domaine du droit de la propriété industrielle

L'INPI organise régulièrement des réunions de concertation avec les milieux de l'entreprise pour identifier les intérêts français. Il contribue largement à la conception du droit national de la propriété industrielle en participant à la préparation et à la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires. Enfin, il représente la France dans les organisations internationales compétentes (Office européen des brevets, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur) et participe aux groupes d'experts au sein desquels s'élabore le droit international de la propriété industrielle.

Etablissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, l'INPI est entièrement autofinancé. Il réunit 800 agents, répartis entre son siège, à Paris, ses principaux établissements à Nanterre, Compiègne, Lille, et ses 15 autres implantations régionales... auxquelles s'ajoutent quatre représentations internationales : en Amérique du Nord (Washington), en Asie du Sud Est (Bangkok), en Chine (Pékin) et au Maghreb (Rabat)...

Tecan's NEW Infinite® 200 NanoQuant 1st microplate reader for 2µl sample volumes



- 16 samples for nucleotide quantification at a time
- Format flexibility: NanoQuant Plate™, standard and half well plates
- Upgradeability (fluorescence, luminescence, injectors,...)

Infinite® 200 NanoQuant – let you always use the right volume!



stand L 31



More reasons to Talk to Tecan

www.tecan.com/NanoQuant

TECAN.

Liquid Handling & Robotics | Detection |
Sample Management | Components | Services & Consumables

Tecan France téléphone +33 4 72 76 04 80